

PAGES DE MAITRES

" MON ROYAUME N'EST PAS DE
CE MONDE "

Ceux qui voudraient la séparation de l'Eglise et de l'Etat et qui prétendent que le Clergé ne doit pas s'occuper de politique, ne manquent pas de rappeler, en toute occasion, que Jésus-Christ a dit : " Mon royaume n'est pas de ce monde."

Précisons le sens de ces paroles.

Lorsque le divin Libérateur dit que *son royaume n'est pas de ce monde*, il parle de ce monde pervers et corrompu qui repousse la justice. C'est ce monde qui s'écrie : *Nous ne voulons pas que celui-ci règne sur nous ! Satan est le prince de ce monde, qui hait Jésus-Christ et ses disciples...* C'est de lui que le Sauveur a dit : *J'ai vaincu le monde, et le prince de ce monde sera chassé.*

C'est ainsi que le divin Maître nous donne lui-même le sens de ces paroles : *Mon royaume n'est pas de ce monde*, c'est-à-dire de ce monde impie qui s'est courbé sous le joug de Satan.

Le Sauveur a dit aussi de ses disciples : *" Ils ne sont point du monde, comme moi je ne suis pas du monde."*

Si donc le royaume de Jésus-Christ est un royaume de l'autre monde, il faut dire aussi que les chrétiens sont des hommes de l'autre monde.

Et si le royaume de Jésus-Christ n'a aucun droit direct ni indirect sur les choses temporelles, il faut en conclure que ses disciples n'ont aucun droit direct ni indirect sur les choses temporelles et que, par exemple, un curé de campagne, comme l'a dit M. de Maistre, ne saurait posséder légitimement un jardin, parce que tous les jardins du monde sont de ce monde.

Quoi de plus absurde que de telles conséquences ?

La vérité, c'est qu'il y a, dans ce monde, deux sortes de royautés ou de souverainetés : l'une qui est de ce monde, et l'autre qui n'en est pas ; c'est-à-dire qu'il existe sur la terre une royauté spirituelle et une royauté temporelle.

La première règne sur les âmes, gouverne les consciences, veille au maintien de la loi divine ; la seconde règne sur les corps, règle les choses civiles et politiques, et veille au maintien de l'ordre extérieur dans la société.

Celle-ci s'exerce par le commandement

des armées, par la levée des impôts, par les peines corporelles qu'elle inflige aux criminels, etc., etc. ; celle-là s'exerce d'une manière toute différente : elle n'a d'autres armes que des armes spirituelles, elle n'inflige que des peines spirituelles, elle ne règne que par la vérité, elle n'a que des sujets volontaires.

En un mot, la royauté spirituelle est à la souveraineté temporelle précisément ce que l'âme est au corps, dans toute la rigueur du mot. Et de même que le corps ne saurait être indépendant de l'âme, de même la souveraineté temporelle ne peut l'être de la souveraineté spirituelle.

Donc, le Clergé qui a reçu de Jésus-Christ la mission de diriger les âmes, d'éclairer les consciences, a le droit et le devoir de juger tous les actes humains, pour les déclarer bons ou mauvais, et, par suite, le droit et le devoir de s'occuper de politique, au point de vue religieux et moral.

(*Croix de Lot et Garonne.*)

LES ABUS DE LA PROPRIÉTÉ
PAGANISÉE

...Les victimes de Mammon, ce sont ces légions d'hommes, de femmes et d'enfants dont on exploite les forces et le travail, sans souci de leur âme, de leur vie morale et religieuse, de leur éternel avenir : gens de peine et de misère qui, pouvant à peine suffire aux besoins de l'heure présente, sont incapables de songer au lendemain et de se garantir des ressources contre la vieillesse, les maladies et les infirmités. Destinés à être mis un jour au rebut comme des instruments inutiles, sans savoir ce qu'il adviendra d'eux et de leurs familles, ils vivent dans la compagnie de femmes qui, partageant leur labeur, n'ont ni le temps ni la force d'être épouses et mères comme elles devraient l'être. Ils voient leur maison se peupler d'enfants rachitiques et mal soignés de corps et d'âme. Ils ne peuvent jouir d'aucune intimité familiale qui les repose et les console. Ils oublient, dans l'écrasement d'une fatigue sans relâche, leurs plus saints et plus chers intérêts. Les malheurs ! ils sont sans défense contre l'oppression sans avenir, sans foyer et sans Dieu...

R. P. MONSABRÉ.